



Comité de Bassin du 3 juillet 2026

Motion soumise aux membres du CB

Le Comité de Bassin, réuni ce jour à Douai :

CONSIDERANT que la dégradation de la qualité des eaux du bassin Artois Picardie se poursuit : seules 12% des masses d'eau de surface ont été reconnues en bon état écologique lors de l'état des lieux de 2025. Par ailleurs de plus en plus de captages ferment notamment en raison des pollutions diffuses et des polluants éternels ;

CONSIDERANT l'impérieuse nécessité d'investir massivement dans les dix prochaines années pour faire face aux coûts des traitements liés à la pollution de l'eau potable, à l'amélioration des performances des systèmes d'assainissement et d'eau potable, à la prévention des pollutions diffuses et émergentes et plus globalement à l'adaptation des territoires et des usages de l'eau au changement climatique et de disposer consécutivement des leviers financiers indispensables ;

CONSIDERANT l'efficacité éprouvée du modèle de la gouvernance par bassin hydrographique qui doit être consolidé (SDAGE, SAGE et CLE) et les signaux pourtant alarmants tenant à sa possible fragilisation ;

CONSIDERANT la demande de report d'adoption du projet de SDAGE à un comité de bassin postérieur à celui du 3 juillet 2026, date initialement envisagée pour cette adoption ;

- SOULIGNE que la protection des captages doit être une priorité absolue des politiques publiques, et constitue un enjeu de santé publique susceptible d'engager la responsabilité juridique et politique des élus locaux de même qu'elle constitue un enjeu de souveraineté stratégique dans un contexte de tension croissante sur la ressource ;
- RAPPELLE le rôle central des élus locaux et la légitimité des commissions locales de l'eau (CLE) dans la définition, la recherches des équilibres, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de protection de la ressource ;
- S'INQUIETE de toute remise en cause des processus de concertation locale, de respect des règles démocratiques, tels que ceux menés dans le cadre des SAGE et APPELLE au respect des processus de concertation locaux engagés conformément aux dispositions en vigueur et des décisions issues de ces instances ;

➤ RAPPELLE que le projet de SDAGE en cours d'élaboration pour approbation par le comité de bassin a fait l'objet de multiples concertations et validations avec les différents collègues du comité de bassin, afin d'identifier les orientations et dispositions susceptibles de permettre une amélioration de l'état des masses d'eau du bassin Artois-Picardie ;

➤ DEMANDE que ce projet soit établi conformément au calendrier prévu par la Directive Cadre sur l'Eau et soumis à la consultation du public avant la fin de l'année 2026.

Adoption selon le scrutin suivant :

Membres inscrits : 69 Pour : 39 Le Président du Comité de Bassin

Membres présents : 45 Contre : 0

Mandats : 9 Abstentions : 0 André Flajolet

Votants : 39*

André Flajolet

* moins les 15 représentants de l'Etat et ses établissements publics qui n'ont pas pris part au vote

